

S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **29-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 06 octobre 2015**

Le six octobre deux mil quinze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au SIRD, salle de réunions, sous la Présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD.

Date de convocation : 14 septembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 16 Votants : 21

Présents : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, J. DE REGGI (pv N. VIEU), G. DINI (pv C. LANCELON-PIN), MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS, K. GAILLARD, G. JULLIEN, M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pv R. OCCHINO), P. RIGAULT, D. ROUX (pv JM. CAMACHO), G. SALLET (pv S. CIALDELLA), J. TESSAIRE, JP TROVERO.

Absents excusés : N. BRITTES, JM CAMACHO, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, R. DI BENEDETTO, C. LANCELON-PIN, R. OCCHINO, N. VIEU.

Président de séance : Guy JULLIEN

Secrétaire de Séance : Denis ROUX

Rappel du quorum : 13

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Vu l'avis de la Commission administrative Paritaire

Considérant la nécessité de créer :

Un poste d'ingénieur correspondant à la nomination d'un agent sur le poste de DGS et de supprimer un poste d'attaché principal ;

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'ingénieur, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la suppression d'un poste d'attaché principal.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du : 1^{er} novembre 2015

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché

Grade : Attaché principal - ancien effectif 1 - nouvel effectif : 0

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du : 1^{er} novembre 2015

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Ingénieur

Grade : Ingénieur: - ancien effectif 0 - nouvel effectif : 1

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

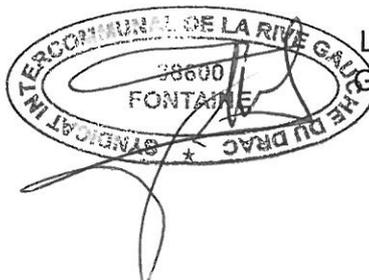
DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits Budget 2015 chapitre 012.

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 7 octobre 2015



Le Président,
Guy JULLIEN